

15 jan 2021 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 15 janvier 2021

Santé publique : conventions avec les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé une série de conventions avec les organismes assureurs en matière de santé publique, pour 2021.

Il s'agit des approbations suivantes :

- le troisième avenant à la convention nationale entre les bandagistes et les organismes assureurs et le quatrième avenant à la convention nationale entre les orthopédistes et les organismes assureurs
- la convention nationale entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs
- la convention nationale entre les médecins et les organismes assureurs
- la prolongation de l'avenant à la convention nationale entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be